



## REGLEMENT D'APPEL PUBLIC A LA CANDIDATURE

### MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**Le pouvoir adjudicateur : Ville de Lisieux**

**Ville de Lisieux  
21 rue Henry Chéron  
CS 87222  
14107 LISIEUX Cedex**

**Objet de la consultation :**

---

**REALISATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PLACE DE LA REPUBLIQUE ET MESURES  
D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU PROJET**

---

**Etablie en application du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés  
publics**

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :  
Procédure de dialogue compétitif en application des articles 25-II.4, 75 et 76 du Décret  
n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics**

**Date et heure limites de remise des candidatures : 8 septembre 2017 à 12:00**

# REGLEMENT D'APPEL PUBLIC A LA CANDIDATURE

## SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1 - ACHETEUR</u> .....	3
<u>ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION</u> .....	3
<u>ARTICLE 3 - DISPOSITIONS GENERALES</u> .....	3
3-1-Procédure de passation .....	3
3-2-Forme du contrat.....	3
3-3-Forme juridique de l'attributaire.....	4
<u>ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION</u> .....	4
4-1-Contenu du dossier d'appel à candidature.....	4
4-2-Présentation des candidatures .....	4
4-3-Langue de rédaction des propositions et unité monétaire.....	5
4-4-Conditions de remise des candidatures.....	5
4-5-Critères de sélection des candidats .....	6
4-6-Nombre maximum de candidatures retenues .....	6
4-7-Procédure en phases successives .....	6
4-8-Critère d'attribution .....	6
<u>ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u> .....	6

## **ARTICLE 1 - ACHETEUR**

**Le pouvoir adjudicateur** : Ville de Lisieux

Adresse :

Ville de Lisieux  
21 rue Henry Chéron  
CS 87222  
14107 LISIEUX Cedex

Téléphone : 02.31.48.40.11  
Site internet : [www.ville-lisieux.fr](http://www.ville-lisieux.fr)  
Profil acheteur : [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com)

## **ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent appel public à candidature a pour objet de sélectionner les candidats admis à présenter une offre lors de la consultation portant sur les prestations désignées ci-après :

REALISATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PLACE DE LA REPUBLIQUE ET MESURES  
D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU PROJET

Les prestations relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du travail (Loi n° 93-1418 sur 31 décembre 1993).

Références à la nomenclature européenne (CPV) :  
Objet principal : 71351914-3 : Services archéologiques  
Objet secondaire : 45112000-5 : Travaux de fouille et de terrassement

L'enveloppe budgétaire allouée à cette opération est fixée à 1 850 000 € HT.

## **ARTICLE 3 - DISPOSITIONS GENERALES**

### **3-1-Procédure de passation**

La consultation est passée en procédure de dialogue compétitif en application des articles 25-II.4, 75 et 76 du Décret relatif aux Marchés Publics.

### **3-2-Forme du contrat**

Les prestations feront l'objet de 2 tranches conformément à l'article 77 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, définies comme suit :

Tranche ferme – Réalisation de fouilles archéologiques et mesures d'accompagnement technique du projet

Tranche optionnelle 1 – Remise en état du terrain pour réalisation d'un parking en enrobé

Le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité de dédit en cas de non affermissement de la tranche optionnelle 1.

Le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité d'attente en cas de retard dans l'affermissement de la tranche optionnelle 1.

La durée du marché est fixée à 4 ans. Les délais d'exécution et le délai d'affermissement de la tranche optionnelle 1 seront fixés dans les documents de la consultation (règlement de la consultation et CCAP) transmis aux candidats admis à déposer une offre.

### **3-3-Forme juridique de l'attributaire**

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Cependant, en cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 45-III du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V-1 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

## **ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **4-1-Contenu du dossier d'appel à candidature**

Le dossier d'appel à candidature comprend les documents suivants :

- le règlement d'appel public à la candidature,
- le cahier des charges scientifique
- le rapport du diagnostic préventif
- l'étude géotechnique préliminaire du site (mission G11)
- le plan des aqueducs potentiels réalisés par les services techniques de la Ville

### **4-2-Présentation des candidatures**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Attestations sur l'honneur
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- Lettre de candidature comprenant tous les renseignements demandés dans le DC1 (ou formulaire DC1 dûment complété)
- Déclaration du candidat comprenant tous les renseignements demandés dans le DC2 (ou formulaire DC2 dûment complété) notamment la déclaration du chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles, la déclaration des effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement des 3 dernières années
- Attestations d'assurances en cours de validité
- Agrément prévu par l'article R.522-8 du Code du patrimoine couvrant les périodes et domaines suivants : antiquité et moyen âge.
- Liste des références similaires récentes (au maximum 5 références), notamment recouvrant des contraintes similaires (milieu urbain occupé et contraintes hydrauliques)
- Liste des moyens humains et techniques mis à disposition afin d'assurer la mission
- Note de 2 pages présentant la motivation de l'équipe et la compréhension des enjeux

En cas de groupement ou de sous-traitance, les documents administratifs de tous les intervenants devront être transmis.

### **4-3-Langue de rédaction des propositions et unité monétaire**

Les candidatures doivent obligatoirement être rédigées en langue française.

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

### **4-4-Conditions de remise des candidatures**

#### **Remise des plis sur support papier (joindre dans le pli une copie de tous les documents sur CD-Rom ou clé USB) :**

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

« Affaire 17S0015 – CANDIDATURE - REALISATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PLACE DE LA REPUBLIQUE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DU PROJET - NE PAS OUVRIR »

L'enveloppe contient les justificatifs visés à l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ainsi qu'au règlement d'appel à candidature.

Les candidatures devront être :

- soit remise contre récépissé à la Cellule de la Commande Publique à l'Hôtel de Ville de Lisieux (adresse ci-dessous) aux jours et heures d'ouverture du service du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

- soit si elles sont envoyées, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception, à l'adresse ci-dessous :

Ville de Lisieux  
Cellule de la Commande Publique  
21 rue Henry Chéron  
CS 87222  
14107 Lisieux Cedex

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

#### **Remise des plis par voie électronique :**

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

[www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com)

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique.

#### **4-5-Critères de sélection des candidats**

Le jugement des candidatures sera effectué au moyen des critères suivants :

1. Qualité des références similaires récentes (au maximum 5), notamment recouvrant des contraintes similaires (milieu urbain occupé et contraintes hydrauliques) (pondération : 40)
2. Moyens humains et techniques mis à disposition afin d'assurer la mission (pondération : 30)
3. Motivation de l'équipe et la compréhension des enjeux (pondération : 30)

#### **4-6-Nombre maximum de candidatures retenues**

Au terme de l'appel public à la concurrence, les candidatures seront analysées selon les critères de sélection indiqués ci-dessus. Un nombre minimum de 3 candidats (sous réserve d'un nombre de candidatures recevables suffisant) et un nombre maximum de 5 candidats sera retenu pour remettre une offre.

#### **4-7-Procédure en phases successives**

Conformément à l'article 76 du décret n° 2016-360, le dialogue pourra se dérouler en phases successives de manière à réduire le nombre de solutions à discuter, en appliquant les critères d'attribution qui seront définis dans le règlement de la consultation transmis aux candidats admis à déposer une offre.

#### **4-8-Critère d'attribution**

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants :

1. Prix (pondération : 50)
2. Valeur technique (pondération : 50) jugée selon :

Ces critères seront détaillés dans le règlement de la consultation qui sera transmis aux candidats admis au dialogue.

### **ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

#### 1) Renseignements administratifs

Correspondant : Mme Emilie ROUSSEAU  
Adresse :  
Ville de Lisieux  
Cellule Marchés Publics  
21 rue Henry Chéron  
CS 87222

14107 LISIEUX Cedex

Courriel : marchespublics@ville-lisieux.fr

2) Renseignements techniques

Correspondant : Mme Laëtitia DENEUX / M. Guillaume GIRARD

Téléphone : 02.31.48.40.36

Courriel : ldeneux@ville-lisieux.fr / ggirard@ville-lisieux.fr